



Genève, le 9 mars 2022

Le Conseil d'Etat

861-2022

Département fédéral de
l'environnement, des transports, de
l'énergie et de la communication
Madame Simonetta Sommaruga
Conseillère fédérale
Bundesplatz 3
3003 Berne

Concerne : consultation fédérale, position du canton de Genève, s'agissant de la révision de l'ordonnance sur les services de télécommunications (adaptation des dispositions du service universel)

Madame la Conseillère fédérale,

Votre courrier du 10 décembre dernier relatif à l'objet cité en titre nous est bien parvenu et a retenu toute notre attention.

Notre Conseil vous remercie de le consulter sur le projet de révision de l'ordonnance sur les services de télécommunications (OST) pour lequel il n'a pas de remarque particulière sur son contenu. Le principe de qualité et sécurité revêt une importance particulière pour les services de secours du Canton, qui doivent pouvoir être atteints en toute circonstance, ce qui n'est souvent possible que par l'intermédiaire du service universel.

Nous regrettons toutefois que la connexion des centres d'appels d'urgence (feux bleus) au réseau de l'opérateur universel (raccordement, acheminement des appels et accès à la base de données) ne soit pas intégralement prise en charge par lui. En effet, il lui appartient de garantir le niveau de service des appels d'urgence de bout en bout, indépendamment de choix techniques qui sont actuellement délégués et facturés à ses clients.

Nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de notre haute considération.

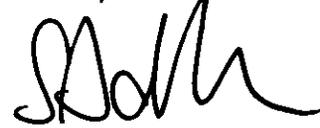
AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michèle Righetti

Le président :



Serge Dal Busco